

Particulier qui souhaite faire de la vente sur internet

Par petitequestionsiouplait, le 28/05/2011 à 17:29

Bonjour,

Je vais aller droit au but ;-)

je suis salarié dans une entreprise j'aimerai savoir à quelle obligation je suis tenu (taxes, tva, procedure...) si je souhaite dévelloper une petite activité de revente sur internet (ebay). Je compte importer de la marchandise des etats-unis.

Cette activité de revente sur internet je ne souhaite pas en faire mon statut principale c'est simplement pour arrondir les fins de mois (du moins pour le moment).

Cordialement.

Par mimi493, le 28/05/2011 à 21:17

Au minimum le statut d'auto-entrepreneur.

Vérifiez bien que les produits importés sont autorisés à la vente en France, et sont aux normes françaises.

Par petitequestionsiouplait, le 29/05/2011 à 09:44

est ce vraiment le minimum? a vrais dire je ne suis pas vraiment "chaud" payer 29% de mon CA à l'etat c'est scandaleux je trouve sans compter toute les autres taxe à payer

Par mimi493, le 29/05/2011 à 09:47

Vous pouvez aussi choisir le TNS avec un forfait de charges sociales les deux premières années (donc à devoir payer même si vous ne faites aucun CA). Le statut d'autoentrepreneur a justement été fait pour ne payer que si on a fait du chiffre, il est donc idéal Si votre envie c'est de faire du black, de frauder le fisc et l'URSSAF, c'est une très mauvaise idée.

Par petitequestionsiouplait, le 29/05/2011 à 10:44

:-)

Vous vous méprennez sur mes intentions.

C'est simplement que je voulais savoir s'il y avait un autre moyen. Je suis allé dans des forums sur le statut d'auto-entrepreneur et il y a plus de deçu qu'autre chose...

Cordialement.